



## LISTE DES DÉCISIONS

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Suite à la réunion du conseil municipal, les décisions suivantes ont été prises :

<b>Délibération n°</b> <i>(le cas échéant)</i>	<b>Examinée le</b>	<b>Objet</b>	<b>Précisions (facultatif)</b>	<b>Décisions</b>
15-2023	26 Avril 2023	Validation des factures supérieures à 300 €	Présentation des factures supérieures à 300 €	Validé à l'unanimité
16-2023		Validation des devis supérieurs à 300 €	Passage caméra rue de Champvans : Devis SARP	Validé
			Contrat de maintenance pour élévateur PMR : Devis ARATAL	Reporté
			Installation de caméras de surveillance : Devis SOBECA	Reporté
			Animation fabrication de nichoirs : Devis Dole Environnement	Validé
17-2023	Fongibilités des crédits	Permettre une souplesse budgétaire au niveau des mouvements de crédits	Refusé	
18-2023	Travaux rue de Champvans : Effacement rural	Présentation du programme de travaux et de la convention de maîtrise d'ouvrage	Validé	